

plus officiellement depuis septembre 2011 (voir annexe 156). Ma mère réussit à lui prendre le téléphone et elle me dit « [] je suis dans le trame » ensuite la conversation se coupe brutalement. Ma sœur se plaint encore une fois au poste de police (voir annexe 416).

Le 13 juillet 2012 je me présente une deuxième fois à la sûreté du Bld Carl Vogt et je raconte la séquestration de ma mère par mon frère [] et ma soeur []

Le 15 juillet 2012 je décide de me présenter chez mon frère à [] car je soupçonne que ma mère est cachée chez mon frère, []. Je suis accompagné de ma femme et de mon fils. Mon frère, Monsieur [] n'ouvre pas la porte. J'attends dans la rue et tout d'un coup je vois débarquer la police devant la maison de mon frère (voir annexe 416).

Dans un document (voir annexe 348a – 348m) établi par l'avocat de Monsieur [] j'apprends que mon frère m'avait accusé d'avoir essayé d'entrer par effraction dans sa maison. La police n'a constaté aucune effraction. Ne trouvant pas ma mère à Chancy je me suis déplacé chez ma sœur au [] et j'ai sonné à sa porte en présence de mon fils.

N'ayant pas de réponse j'appelle ma mère à travers la porte pour lui dire que j'étais là. Ma mère a réussi à dire un seul mot « HELP » « Au secours » et après plus rien. Sachant que ma sœur avait empêché ma mère de parler je suis descendu dans la rue pour appeler la police.

Avant que je puisse composer le numéro de la police je vois deux patrouilles arrivées. On ne me laisse plus remonter avec la patrouille chez ma sœur. La patrouille me rapporte que ma mère a déclaré que j'étais violent, qu'elle voulait plus me voir, qu'elle avait peur de moi et que je me suis adressé au Tribunal Tutélaire pour récupérer un héritage. Ma mère répète des discours de ma sœur mais sans comprendre la portée de ses paroles. Ma mère ne m'a jamais vu de sa vie entrain d'être violent mais au contraire elle me connaît que pour ma douceur. Ma mère ne pourrait jamais me reprocher d'être violent pour des faits qui n'ont jamais été prouvés ou jugés. Quelle mère peut dire des choses aussi blessant pour un fils avec qui elle n'a jamais eu le moindre problème en 54 ans? Ma mère est d'une gentillesse et générosité sans limite et ne s'est jamais retourné contre un de ses enfants et ne le fera jamais. Ma mère est aujourd'hui très confuse et souffre psychologiquement de ne pas me voir. J'ai très peur de retrouver ma mère un jour dans un état complètement dégradé. Comme la police n'avait pas compris que ma mère était sous la domination de ma sœur et que ma mère n'avait pas le discernement ils ne l'ont pas délivré de sa séquestration.

Le 16 juillet 2012 j'écris à l'Ordre des avocats de Genève pour me plaindre de l'attitude de [] qui détient des informations sur la disparition de ma mère et refuse de m'aider à retrouver ma mère (voir annexe 346a, 346b).

Le 16 juillet 2012 j'écris au juge [] du Tribunal Tutélaire pour lui informer que j'ai découvert que ma mère est cachée depuis 2 mois dans un studio de 30 m2 (voir annexe 345a, 345b). Ma mère et ma sœur vivent avec les stores baissés et ma mère sort rarement. Je fais remarquer que ce traitement est nocif pour la santé de ma mère. Je précise que la santé mentale de mère se dégrade très rapidement. J'envoie une copie de ma lettre au ministère public à Genève.